



## Problème concernant ma chienne

Par **Kira54**, le **01/10/2019** à **00:22**

Bonjour,

Mon *ex-compagnon* avait un couple de chien qui a fait des petits. J'en ai gardé une. Suite à cela, mon *ex-compagnon* m'a mise à la porte et a du coup gardé ma chienne âgée que de 3 mois. Je n'ai pas eu le temps de faire ses papiers. Je voulais savoir si je pouvais porter plainte contre lui ou pas car, bien évidemment, Monsieur fait garder ma chienne à droite et à gauche, je n'ai jamais de nouvelles et je m'inquiète beaucoup pour mon chiot.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **01/10/2019** à **07:59**

Bonjour,

Votre "conjoint" ? vous êtes mariés ou non . pacsés ou non ?

Par **Kira54**, le **01/10/2019** à **11:41**

Non rien du tous je dit le terme la pour éviter de dire ex copain

Par **Tisuisse**, le **01/10/2019** à **13:04**

Et bien, il faut bien dire "copain" car les conjoints sont, en termes juridiques, des couples mariés et uniquement eux (ceux qui sont joints par un contrat : le mariage). Vous êtes donc concubin-concubine, compagnon-compagne, rien d'autre. J'ai remplacé le mon "conjoint" par un terme juridique plus approprié. Merci de ne pas m'en tenir rigueur.

En ce qui concerne la garde de votre petite chienne, c'est au JAF qu'il faut faire appel quoique, le JAF vous demandera la facture d'achat du couple de parents de cette chienne.